

LE VÉRIDIQUE

COURIER UNIVERSEL

Du 14 PRAIRIAL, an 5^e. de la République française.
(Vendredi 2 JUIN 1797, (vieux style.)

(DIGNER VERUM QUIA VERAT?)

Détails sur le couronnement de l'empereur Paul I. — Prise de plusieurs vaisseaux hollandais par les anglais. — Troubles en Irlande. — Plaintes adressées au conseil par les administrateurs du département de la Seine, sur l'existence de plusieurs loix révolutionnaires qui pèsent sur ce département. — Combat livré aux insurgés de Gènes; victoire remportée par les amis du gouvernement. — Suite de la discussion sur les colonies. — Message du directeur, annonçant que Barthélemy a accepté sa nomination à la place de directeur.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Les lettres et avis pour l'abonnement de ce journal, doivent maintenant être adressés au directeur du Vêridique, rue de Tournon, n^o. 1123.

Cours des changes du 15 prairial.

Amst. Bco. 60 $\frac{3}{4}$ 61 $\frac{2}{16}$ $\frac{3}{16}$	Bon $\frac{1}{2}$ 27 l. 25 l.
Idem courant 58 $\frac{1}{2}$ 59 $\frac{5}{16}$ $\frac{3}{16}$	Or fin 102 l. 10 s.
Hamb. 187 $\frac{1}{2}$ 185 $\frac{1}{2}$	Lingot d'arg. 50 l. 10 s.
Mad. 11 l. 12 s. 3 à 90 j.	Piastre 5 l. 5 s.
Idem effective 14 l.	Quadruple 79 l. 7 s. 6 d.
Cadix 11 l. 12 s.	Duc. d'Hol. 11 l. 6 s.
Idem eff. 13 l. 17 s.	Souverain 33 l. 15 s.
Gènes 91 $\frac{1}{2}$ $\frac{3}{8}$ $\frac{1}{4}$	Guinée 25 l. 2 s.
Livourne 101 $\frac{1}{2}$ 100	Café Martinique 39 s. à 40
Basle 1 p. 4	Idem S. Dom. 37 s. à 38
Lyon $\frac{1}{2}$ perte à 10 j.	Sucre d'Hamb 46 s. 48 s.
Marseille perte à 10 j.	Idem POrl. 45 s.
Bordeaux $\frac{1}{2}$ p. à 10 j.	Savon de Mars. 17 s. 6 d.
Lausanne 1 $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{4}$	Chandelle 13 s.
Lond. 25 l. 24 l. 12 s.	Huile d'olive 26 s.
Ins. 23 l. 5 s. 23 l. 2 s. 6 s.	Esprit $\frac{1}{2}$ 410 l.
Bon $\frac{1}{2}$ 21 l. 15 s. 10 s. 22 l.	Eau-de-vie 22 d. 310 l. 30
Mandit	Sel 5 l.

sur des sièges près de l'autel, et les joyaux de la couronne furent déposés sur le trône, auprès duquel se rangèrent les chevaliers. Après le service divin qui dura dix minutes, leurs majestés se rendirent sur le trône, et les grands prirent place sur les degrés. L'empereur s'assit sur un siège magnifiquement décoré; et l'impératrice sur un autre siège placé à quelques pas en arrière et de côté. A la droite et à la gauche de l'empereur, se tenoient les grands-ducs Alexandre et Constantin. Après l'acte du couronnement, qui se fit par l'archevêque avec les cérémonies d'usage et la plus grande solennité, l'empereur ôta la grande couronne de sa tête, la posa une demiminute sur la tête de l'impératrice, sans en retirer la main, et embrassa ensuite son épouse avec tendresse. Cette scène touchante émut vivement tous les spectateurs. L'empereur plaça ensuite sur la tête de l'impératrice la petite couronne, et leurs majestés se rendirent à l'autel, où elles furent ointes des saintes huiles. Après la cérémonie du sacre, la procession sortit en ordre de l'église, passa autour du grand clocher nommé *Jwan Waliki*, et par une seconde église, et retourna au palais, où l'empereur termina la solennité en publiant plusieurs promotions, et un grand nombre de grâces qu'il répand sur ses sujets.

ITALIE.

Rome, 12 mai.

La santé du pape est toujours en danger: cependant il n'a pas cessé de s'occuper, autant qu'il le peut, des affaires de l'état, en recevant les cardinaux chargés des divers départemens; mais comme les circonstances exigent des soins continus, sa sainteté a signé un plein pouvoir, tant pour le cardinal Braschi, secrétaire des brefs, que pour le Dataire, afin que ces deux parties de l'administration ne souffrissent aucune interruption: on croit que de semblables pleins pouvoirs viennent encore d'être donnés au trésorier d'état, et à la congrégation du saint office, qui continuent toujours de communiquer leurs travaux à sa sainteté.

Gènes, le 24 mai.

L'insurrection n'a pas eu des suites aussi funestes que nous les craignons; et nos affaires ont entièrement

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

RUSSIE.

Extrait d'une lettre de Moscou, 17 avril.

Hier, la cérémonie du couronnement a eu lieu ici avec la plus grande solennité. Elle commença à 9 heures du matin; la procession du palais du Kremlin à l'église cathédrale, fut ouverte par trente chevaliers de la garde, couverts de casques et de cuirasses d'argent; ils précédoient les pages de la chambre, les députés de tout l'empire russe, les gentilshommes de la cour, les sénateurs et les seigneurs qui portoient les ornemens et les marques de la dignité impériale. Sous un baldaquin porté par vingt colonels, marchoient l'empereur en uniforme militaire, et l'impératrice revêtue d'une robe riche et décorée d'un collier de diamans. Arrivées dans l'église, leurs majestés prirent d'abord leur place

changé de face depuis 24 heures. La révolte a été provoquée par quelques propagandistes qui se réunissoient chez l'apothicaire Morando. Philippe Doria étoit à leur tête ; déjà notre gouvernement en étoit à l'extrémité , et les rebelles alloient tout envahir.

Les membres du petit conseil ont fait sonder les forts du port et autres ouvriers , qui ont aussitôt pris les armes en sa faveur , et s'étant réunis aux soldats qui étoient restés dans le devoir , ils se sont portés contre les insurgés qui s'étoient retranchés dans plusieurs endroits d'où ils ont d'abord fait quelques décharges de mitraille. Un combat sanglant s'est engagé sur le pont-royal. Enfin Doria , chef des rebelles , ayant été tué , ils ont pris la fuite en laissant sur le champ de bataille un grand nombre de morts et de blessés , parmi lesquels on a reconnu beaucoup de français.

On croyoit , après ce succès , que le gouvernement alloit reprendre son autorité ; mais , quoique les vainqueurs soient pour lui , ils restent toujours armés et ils agissent d'eux-mêmes ; ils s'occupent à sévir contre le parti vaincu.

On craint la suite de cette incertitude , et sur-tout que nos voisins ne viennent à se mêler de nos affaires.

A N G L E T E R R E . Londres , 26 mai.

M. Fox fit dans la chambre des communes , le 23 , la motion qu'il avoit annoncée pour demander la révocation des bills contre les crimes de haute-trahison et de sédition , passés dans la dernière session du parlement. Son discours a été , comme on s'y attendoit , une censure très-amère de la conduite des ministres , et comme on s'y attendoit aussi , la motion n'a eu aucun succès ; elle a été rejetée à la pluralité de 286 voix contre 52. Le débat n'a rien eu de neuf ni d'intéressant. M. Pitt n'y a pas parlé.

Le 24 , le secrétaire de la guerre , M. Vindham , proposa d'accorder aux troupes de terre une augmentation de paie , et de voter pour cet objet une augmentation de subsides , qu'il porta à 224,000 liv. sterl. pour le tems seulement compris depuis le 25 mai 1797 , jusqu'au 24 décembre suivant. L'opposition convint de la nécessité de cette mesure , et n'incidenta que sur le mode. Il n'y a aucun doute que cela ne passe en loi.

Il y eut , le 22 , à la taverna de Saint-Alban , une assemblée nombreuse , composée des personnes les plus considérables du parti de l'opposition , et dans laquelle on discuta le plan de réforme parlementaire que M. Fox va proposer à la chambre des communes. Cet orateur y développa son plan avec son talent ordinaire. Le duc de Bedford l'appuya avec chaleur. Quelques membres auroient voulu que le droit de voter dans les élections fût étendu à tous les citoyens ; ce n'étoit point l'avis de M. Fox ni du duc de Bedford : celui-ci veut cependant que la réforme soit fondée sur la base la plus étendue d'une liberté générale ; et il fit la motion qu'une réforme dans le parlement étoit essentielle à la sûreté du pays et à l'affermissement de la partie monarchique de la constitution britannique. Cette motion fut généralement adoptée.

C'est aujourd'hui que M. Fox doit faire sa motion à la chambre des communes. On en espère peu le succès. M. Pitt répétera sa maxime , que cette mesure est bonne ,

(2)

mais non dans le moment actuel , et qu'il faut la réserver pour un moment plus tranquille. Il faudra voir quelle impression fera sur le public cette grande discussion. On assure , dans les papiers de l'opposition , que si M. Fox échoue dans cette tentative , ce qui est croyable , il se retirera du parlement , où ses talens et ses efforts sont devenus inutiles.

Il s'en faut bien qu'on soit encore sans inquiétude sur l'esprit d'insubordination qui s'est enraciné dans les équipages des escadres. Quoique l'ordre ait paru rétabli dans ceux de Portsmouth et de Plymouth , ils se sont encore livrés à des excès d'une nature très-dangereuse. Ils ont maltraité et envoyé à terre plusieurs officiers dont ils étoient mécontents. A Sheerness le désordre est encore plus grave. Les matelots de plusieurs vaisseaux ont refusé d'obéir à leurs chefs. Ils paroissent vouloir que le lord Howe vienne à leurs bords traiter avec eux comme il a fait pour les escadres de Spithéad et de Sainte-Hélène. Il est difficile de deviner où cela s'arrêtera.

Les nouvelles d'Irlande continuent d'occuper et d'inquiéter le gouvernement. L'esprit d'insurrection y est toujours menaçant. On espère cependant que la sagesse du vice-roi , le bon esprit du parlement et le secours des troupes nombreuses qu'on y fait passer chaque jour , ramèneront l'ordre et la paix dans ce royaume.

Tous ces troubles font désirer plus que jamais à tous les gens sages la fin d'une guerre qui les a produits. M. Pitt paroît lui-même sincèrement désirer la paix , mais on doute qu'il puisse la faire ; et il y a beaucoup de paris que cette grande négociation sera réservée à un autre ministre. On prétend même que le changement seroit déjà fait , si le roi n'avoit une répugnance extrême à mettre la direction de la chose publique entre les mains de M. Fox , qu'il n'aime pas. Ce qui étonne au milieu de tant d'agitations d'une nature si sérieuse , c'est que les bals , les spectacles , les concerts n'ont jamais été plus nombreux ni plus suivis.

Les annuités à 3 pour cent consolidés , sont aujourd'hui à 48 trois-huitièmes ; le nouvel emprunt de 18 millions , à 2 un quart pour cent de prime.

A L L E M A G N E .

Stutgard , le 20 mai.

M. le comte de Merfeld a accompagné le général Buonaparte jusqu'au delà de Goritz , et il l'a quitté le 3 , pour retourner à Vienne , où il est arrivé le 7. Ce négociateur , passant le 4 à Leybach , reçut la visite du général Bernadotte et de son état-major. — La gazette de Vienne rapporte que le soir du même jour , à dix heures , le feu s'étant manifesté à Leybach dans le faubourg de Trieste , ce fut au zèle de plusieurs détachemens de chasseurs français , et à la présence du général Bernadotte , qui se rendit en personne sur les lieux , qu'on eut l'obligation d'arrêter les progrès de l'incendie ; en sorte qu'il n'y eut de brûlé que deux petites maisons de paysans. — La division du général Massena arriva le 5 à Leybach. Ces troupes devoient continuer leur route , et l'on calculoit que le 9 les français auroient entièrement dépassé Leybach.

M. le comte de Merfeld , ou suivant le *Mercur universel* , un adjudant du général Buonaparte , nommé Merwick , doit avoir apporté à Vienne des dépêches de ce général , annonçant que la république de Venise consentoit à céder à l'empereur quatre de ses provinces

de Terre-ferme dès ce moment roit assez vr quelles sont Dalmatie vén

R É P U B

Le comman ples en Angl la même quali jours , avec u

On a eu av subi leur jug souffert , jusq faite.

Des lettre sont encore de la compa un de ces na pierres précie désastres irrê batave , la na les côtes de l escadre angla sulte les port moment deva

C O N S I

Aujourd'h' ment de cé des loix révo Suivant la contributions liquidation d que des adm Paris , confie les membres

Les admin et dénoncent choses.

Des édific ont été alién terverti ; ils Seine soit en autres d'apar mi en activ commission

Le citoyen rine à Toulou évènements q

Un membr reatation du département comme préve on accuse le de déposition par les angla duit à Gibra Siméon jo

de Terre-ferme, dont les troupes impériales pouvoient dès ce moment prendre possession. Cette nouvelle paroît assez vraisemblable; mais il reste encore à savoir quelles sont ces quatre provinces, et si l'Istrie et la Dalmatie vénitienne en font partie.

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E .

P A R I S , 13 p r a i r i a l .

Le commandeur Ruffo, ci-devant ambassadeur de Naples en Angleterre, et nommé pour venir résider ici avec la même qualité, est arrivé de Londres, il y a quelques jours, avec une suite assez nombreuse.

On a eu avis de Vendôme que Babœuf et Darthé y ont subi leur jugement, et que le premier avoit beaucoup souffert, jusqu'à l'exécution, de la blessure qu'il s'étoit faite.

Des lettres d'Amsterdam portent que les anglais se sont encore emparés récemment de plusieurs bâtimens de la compagnie des Indes, venant de Batavia en Europe; un de ces navires avoit un chargement en épicerie, pierres précieuses et lingots d'or et d'argent. Outre ces désastres irréparables pour le commerce de la république batave, la navigation même de la mer du Nord, qui bat les côtes de Hollande, n'est plus sûre: une nombreuse escadre anglaise, commandée par l'amiral Duncan, insulte les ports les uns après les autres; elle est en ce moment devant la rade du Texel.

C O N S E I L D E S C I N Q - C E N T S .

Séance du 13.

Aujourd'hui les administrateurs de la Seine se plaignent de ce que ce département est encore sous le joug des loix révolutionnaires.

Suivant la constitution, l'assiette et la répartition des contributions, les ventes des domaines nationaux, la liquidation de la dette des émigrés, sont du ressort unique des administrations départementales; elles sont, à Paris, confiées à des établissemens particuliers, dont les membres sont à la nomination du directoire.

Les administrateurs se plaignent de cette irrégularité et dénoncent les abus qui résultent de l'état actuel des choses.

Des édifices consacrés au culte, des marchés publics ont été aliénés; l'ordre établi par la constitution est interverti; ils demandent donc que le département de la Seine soit enfin assimilé, pour son administration, aux autres départemens, et que l'acte constitutionnel y soit mis en activité dans toutes ses parties. Renvoyé à la commission des finances.

Le citoyen Puissant, ci-devant ordonnateur de la marine à Toulon, fait passer un mémoire sur les causes des événemens qui ont eu lieu dans cette ville en 1790.

Un membre saisit cette occasion pour dénoncer l'arrestation du pétitionnaire détenu depuis 8 mois dans le département de la Manche, et traduit devant un tribunal comme prévenu d'émigration. On accuse, ajoute-t-il, on accuse le citoyen Puissant d'émigration, et une foule de dépositions constatent qu'il a été enlevé à main armée par les anglais, transporté sur leurs vaisseaux, et conduit à Gibraltar comme prisonnier de guerre.

Siméon joint à cet égard son témoignage à celui du

préopinant, et déclare que le citoyen Puissant n'a été fait prisonnier par les anglais que parce qu'il s'étoit constamment montré l'ami de la liberté.

On demande alors le renvoi du mémoire du pétitionnaire à la commission chargée, sur la motion de Pastoret, de réviser les loix relatives aux toulonnais fugitifs.

Cette proposition mise aux voix, est adoptée.

Hier il fut arrêté qu'il seroit nommé une commission pour examiner quel est l'état actuel de l'instruction en France, et présenter des vues d'amélioration; le bureau proposa de la composer de Pastoret, Bailly, Jourdan, Quatremere, Chénier, Bernardy et Vauvilliers. Adopté.

Golzard, au nom d'une commission spéciale, présente un projet de résolution qui a pour objet de dissiper quelques doutes qui se sont élevés sur la loi relative aux contrats équipolens à vente.

Betz invoque l'ordre du jour; la loi lui paroît claire, précise, et s'il falloit, dit-il, rendre autant de décrets interprétatifs qu'il peut naître de doutes dans la tête de nos avocats ou avoués, bientôt la législation seroit un cahos impossible à débrouiller.

L'ordre du jour est appuyé, et le conseil consulté, l'adopte.

Gauthier (du Calvados) obtient la parole pour une motion d'ordre: Je viens, dit-il, vous offrir l'occasion d'un grand acte de justice. L'assemblée constituante déclara nationaux les biens des religieux, et leur assigna une pension. L'assemblée législative étendit cette mesure aux religieuses, mais elle exigea d'elles un serment, et déclara déchues de leurs pensions celles qui le refuseroient. Grand nombre de religieuses refusèrent le serment, et préférèrent la misère, la mort même à leurs pensions.

Je n'examinerai point combien il est absurde d'exiger un serment des femmes qui n'ont aucun droit politique à exercer; mais comment a-t-on pu laisser mourir de faim des hospitalières qui consacroient uniquement leurs soins au soulagement de l'humanité? Les pensions des religieuses sont une dette sacrée, car elles représentent la dot que chacune d'elles, en entrant dans les couvens, apportoit dans la masse conventuelle. Je demande le renvoi à une commission pour qu'on leur en assure enfin le paiement. — Adopté.

Le directoire fait passer un message dans lequel il annonce que le ministre de la marine a reçu cette nuit de Brest, des nouvelles de Saint-Domingue, apportées par un bâtiment qui a échoué en entrant au port, mais dont on a sauvé les équipages et les papiers.

Ces nouvelles sont contenues dans une lettre de l'un des commissaires du directoire. Raymond est celui qui écrit, et il présente le tableau le plus riant de la situation actuelle de la colonie.

A l'arrivée des commissaires, le commerce, la culture, tout étoit éteint; mais grâce aux mesures qu'ils ont prises, les cultivateurs ont repris leurs travaux, les habitations séquestrées sont affermées pour le compte de la nation, l'abondance y renaît, et l'ordre qui commence à s'y établir, prouve qu'on peut accoutumer les nègres au travail sans esclavage et sans fouets. Tel est le précis de la lettre du commissaire Raymond.

Bourdon: Voilà enfin un message qui vous dit la vérité; car vous ne vous laisserez pas tromper par le

patelinage de cette lettre. L'ex-propiation des colons est constatée; on compte parmi les revenus de la nation, les dépouilles des malheureux qui périssent ici de misère; et l'on a l'air de s'en glorifier, comme le ministre de la marine se glorifioit hier de son marché. Un pareil système ne peut être plus long-tems toléré.

Il faut se prononcer ici fortement; nous ne voulons pas rétablir l'esclavage, mais nous ne souffrirons pas ces expropriations dont les fruits sont partagés entre les spoliateurs de Saint-Domingue et les frères et amis de Paris. Je demande que la discussion se rouvre sur-le-champ sur la proposition de rappeler Sonthonax.

Appuyé, s'écrient plusieurs membres.

Vaublanc: J'annonce que le vaisseau qui a apporté les nouvelles que le directoire vous a transmises, a aussi amené le général Martial Betz, et que ce général a déclaré dans un comité de marine, que la colonie de Saint-Domingue est réduite au dernier degré du malheur, parce que Sonthonax a refusé d'y proclamer la loi d'amnistie.

Ce général a fait aussi connoître un nouveau crime de Sonthonax; c'est la mise hors de la loi de six hommes de couleur. Le sceptre de fer sous lequel gémit Saint-Domingue, ne sera-t-il donc jamais brisé? Ne pourra-t-on s'élever contre la tyrannie qui désole cette malheureuse colonie? Je crois devoir ici répondre à ce que le citoyen Marec a fait imprimer dans un journal: il se plaint de ce que les propriétaires des colonies parlent dans cette affaire: comment donc écarter l'intérêt de ces propriétaires, de l'intérêt général, puisque l'intérêt général se compose de l'intérêt de chacun en particulier? Que les habitans des colonies ne parlent point des colonies, j'y consens; mais à condition que nul bordelais ne pourra parler de Bordeaux; que nul marseillois ne pourra parler de Marseille; et nul parisien de Paris.

Vaublanc se résume en demandant que le rappel de Sonthonax soit à l'instant soumis à la délibération, comme le premier remède aux maux de S. Domingue.

Tarbé appuie cette proposition comme la seule propre à faire cesser les désordres de la colonie, et arrêter le cours des exactions de ces tyrans: Songez s'écrie-t-il, que c'est l'anarchie des colonies qui sert à soudoyer les anarchistes de l'intérieur. Il a été enfin permis de faire entendre la voix de la vérité que les défenseurs de Sonthonax avoient sans cesse étouffé.

Leur silence aujourd'hui décèle la perfidie de l'opposition qu'ils avoient manifestés jusqu'ici. Ils trembloient qu'on ne dévoilât les crimes affreux qui ont été commis, et voilà pourquoi la discussion a été ensévelie dans des comités secrets. Elle a été publique enfin, elle a été poussée jusqu'à satiété, et je demande que la proposition du rappel de Sonthonax soit adoptée.

Aux voix, s'écrient une foule de membres.

Garran-Coulon invoque l'ajournement. J'ai été membre, dit-il, de la commission chargée d'examiner la conduite de Sonthonax, et nous avons pensé qu'il n'y avoit pas lieu à accusation contre lui. (Murmures.) Personne cependant ne s'éleva à la convention contre le projet de la commission. On dit qu'il n'y a pas eu de discussion; mais il y a eu de volumineux débats. (Mur-

4)

mures.) On se plaint de ce que la discussion a eu lieu en comité secret; mais ce sont des motifs diplomatiques qui vous y ont déterminé. Je déclare au surplus pour ma part que j'ai le malheur de voir tout autrement que les orateurs qui m'ont précédé; et je demande l'ajournement.

Doulcet s'élève contre l'ajournement: il fait remarquer comment la discussion sur les colonies a toujours été interrompue par l'arrivée des nouvelles, qu'on transmettoit à l'instant même où le conseil alloit prendre une décision. Ces nouvelles étoient sans doute l'effet d'intrigues subalternes, car on ne peut supposer que le directoire s'y prêtât, mais ces intrigues sont usées; vous n'ajournerez pas non plus une discussion importante, sous le prétexte qu'elle ne s'est point assez prolongée, lorsque personne n'a contesté les faits, ou plutôt les crimes affreux imputés à Sonthonax.

Garran Coulon vous a dit qu'à la convention, personne ne s'étoit élevé contre le projet qui déclaroit qu'il n'y avoit pas lieu à accusation contre Sonthonax; mais a-t-il oublié qu'à cette époque, ce n'étoit point d'un individu qu'on pouvoit tôt ou tard saisir, qu'il falloit s'occuper? A-t-il oublié qu'alors la convention menacée du retour affreux de ce régime de sang qui avoit si long-tems pesé sur la France, avoit à s'opposer aux entreprises criminelles de ces démagogues forcés qui vouloient nous replonger sous le joug révolutionnaire, et ajourner indéfiniment la constitution. (Une foule de voix: C'est vrai.)

Doulcet au reste revenant aux diverses mesures proposées pour la restauration des colonies, pense qu'elles ne peuvent être précipitamment adoptées; mais il en est une qu'il croit urgente et nécessaire, c'est le rappel de Sonthonax; et il demande qu'il soit mis aux voix.

D'assez longs débats s'engagent sur cette proposition. Une foule de membres manifestent la volonté formelle de rappeler Sonthonax, mais en même tems la crainte que, dans l'intervalle qui s'écoulera entre son rappel et son remplacement, il n'abuse de son autorité pour achever la ruine de la colonie ou la livrer aux anglais; d'autres pensent que, dans une affaire aussi importante, on ne peut prendre des mesures isolées, qu'il faut que toutes se rattachent les unes aux autres; et le conseil consulté, prononce l'ajournement de la discussion à demain.

Un message du directoire annonce que Barthélemy a accepté sa nomination à la place de directeur.

CONSEIL DES ANCIENS

Séance du 12.

Moranne et Ferrand - Vaillant, membres du conseil écrivent qu'une maladie les retient, et qu'ils se rendront à leur poste dès que leur santé sera rétablie.

Organe d'une commission, Dupont (de Nemours) fait approuver deux résolutions en date du 15 floréal, l'une concernant les dépenses ordinaires, l'autre les dépenses extraordinaires du ministère de l'intérieur pendant l'an 5.

J. H. A. POUJADE-L.

O U

Du

Détails sur l'ordre des troubles de la révolution de

CHAN

Les lettres doivent main d'ique, rue d

Ca

Anst. Bco.
Idem courant
Hamb. 187
Mad. 11 l. 13
Idem effectiv
Cadix 131.
Idem eff. 13
Gènes 92
Livre 10
Basle 1 1/4
Lyon 1/2 pert
Marseille 1/2 p
Bordeaux 1/2 p
Lausanne 1
Lond. 25 l.
Ins. 27 l. 7 s
Bon. 22 l. 1
Mandat
NOUV

On ignore imposées à V sur la manie qu'on écrit (17 mai): « L'aube le drapeau tiens, craign appelé esà le pour nous fa seuls le moy train en lo moyens suffi nous occupio étonnement